



Le Syndicat des Kinésithérapeutes de Paris

FFM/KR

# Infos SMKRP

14 octobre 2016

## Cotisation CARPIMKO

Depuis plusieurs années, votre cotisation provisionnelle CARPIMKO était calculée sur vos revenus de l'année N-2.

Votre cotisation provisionnelle de 2016 a donc été calculée dans un premier temps sur vos revenus de 2014.

Or, pour une question d'harmonisation avec les... [suite](#)

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

[smkrp@smkrp.org](mailto:smkrp@smkrp.org)